



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**CONSEIL DE GESTION DU 8 JUILLET 2019**

**Délibération PNMCCA\_2019\_14**

**Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 15 Avril 2019**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

**Article 1 :**

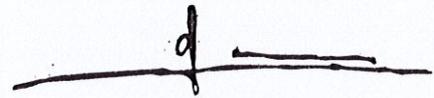
Le conseil de gestion approuve :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 15 Avril 2019, ci-annexé ;

**Article 2 :**

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin  
di u Capicorsu è di l'Agriate,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke intersecting it near the center, and a shorter horizontal stroke extending to the right from the top of the vertical stroke.

M. Gilles SIMEONI.



## REUNION DU CONSEIL DE GESTION – COLLECTIVITE DE CORSE A BASTIA SEANCE DU 15 AVRIL 2019

### Participants

33 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du PNMCCA étaient présents.  
Le tableau annexé ci-après liste les participants.

Le quorum est atteint.

### Compte-rendu de la réunion

**Monsieur Gilles SIMEONI** salue l'assemblée et annonce les membres excusés. Il présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2019
- 2) Validation du rapport d'activité 2018
- 3) Validation de la carte des vocations : étape 2 du plan de gestion
- 4) Etat d'avancement plan de gestion, présentation du sommaire
- 5) Validation des enjeux du DOCOB partie terrestre du site Natura 2000 « Agriate », diagnostic, enjeux et objectifs de développement durable
- 6) Avis techniques dossiers en cours
- 7) Actualités sur les actions du parc
- 8) Questions diverses

### Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Février 2019

**Monsieur NOVELLA** souhaite modifier la page 8, ajout « comme sur la plage du Misincu ».

**Monsieur SIMEONI** soumet au vote l'approbation du compte-rendu : il est approuvé à l'unanimité.

### Validation du rapport d'activités 2018

**Monsieur SIMEONI** soumet le rapport d'activités 2018 au vote : il est approuvé à l'unanimité.

### Validation de la carte des vocations : étape 2 du plan de gestion

**Madame CANCEMI** « en regardant la carte des vocations, on doit comprendre ce qu'est le PNMCCA et les enjeux du territoire ». La méthode est très cadrée et est effectuée en concertation avec les

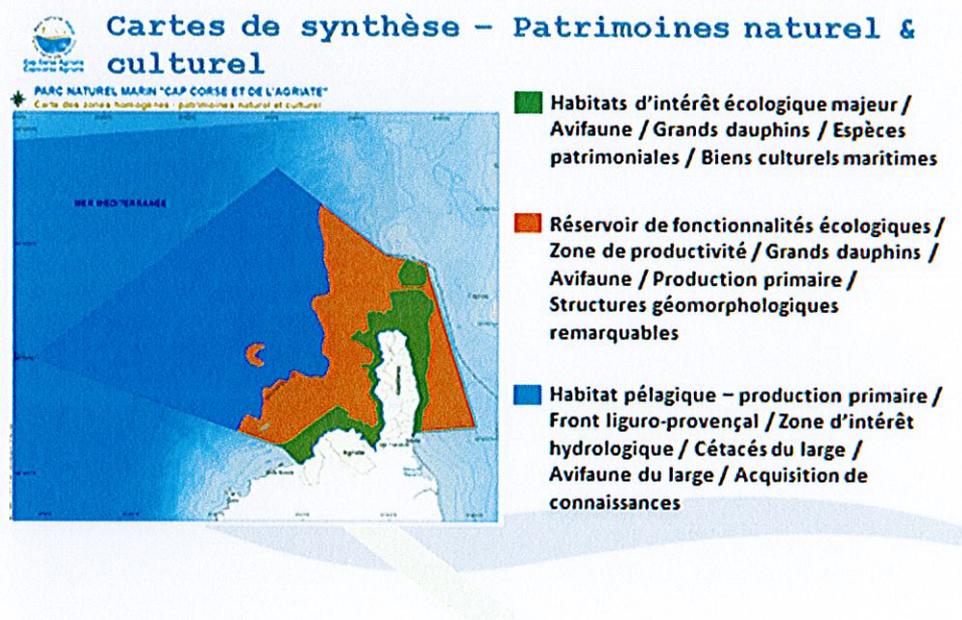
différents groupes de travail. Les chargés de mission présentent la carte des vocations pour validation.

**Madame CANCEMI** tient à faire un point d'information : Jean Laurent MASSEY a obtenu son CDI en tant que chargé de mission écosystèmes marins, le CDD de Kévin de FREITAS est prolongé à 5 ans et Laurent RICQUIERS est devenu par voie de concours interne technicien supérieur de l'environnement.

**Monsieur MASSEY** : la carte des vocations est un document graphique obligatoire pour l'élaboration du plan de gestion, elle synthétise les enjeux du plan de gestions sur une seule carte. Elle englobe donc les enjeux du Parc, les données scientifiques....

**Monsieur TOMASI** : Le travail a été effectué en groupes de travail, les participants ont contribué à l'élaboration des cartes d'état des lieux sur l'halieutique, les habitats, sur l'ensemble des enjeux validés au Conseil de gestion du 03 décembre 2018. Ces cartes d'état des lieux vont servir à illustrer le plan de gestion, mais elles ont aussi servi à élaborer la carte des vocations.

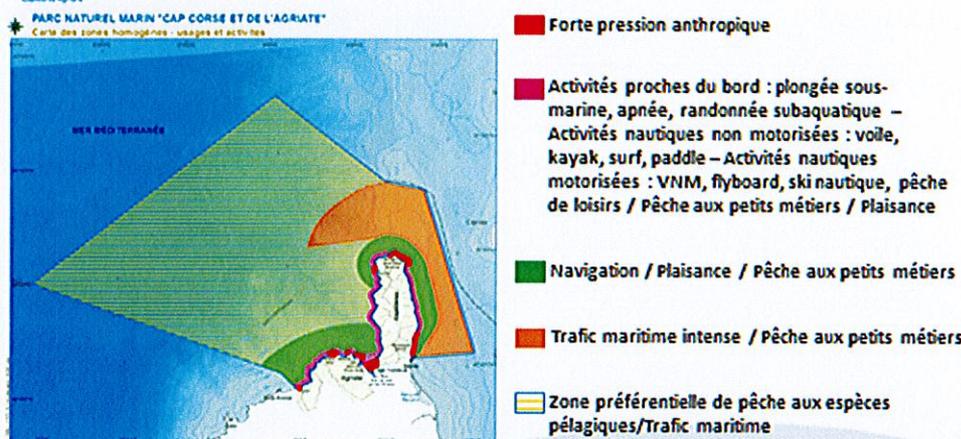
**Monsieur de FREITAS** : une carte de synthèse a été élaborée à partir de toutes les cartes d'état des lieux.



**Madame SAVELLI** présente la partie « usages ».



## Cartes de synthèse – Usages



**Monsieur TOMASI** : pour résumer, le principe de la carte des vocations synthétise toutes les cartes du Parc (carte d'état des lieux pour toutes les thématiques et enjeux du parc), ces cartes sont groupées pour obtenir des cartes de synthèse : patrimoine naturel et culturel / usages. La troisième étape consiste à regrouper le tout pour arriver à une carte homogène représentant le PNMCCA. L'objectif est d'avoir cette carte finale avec 5 secteurs homogènes qui définissent des vocations particulières à la fois sur le patrimoine naturel et culturel et aussi sur les usages.

**Monsieur MASSEY** : précise qu'il a été listé les différentes vocations par zone, il présente ensuite la carte zone par zone.

**Madame CANCEMI** explique l'importance de la carte car lorsqu'il y aura la nécessité de se positionner sur des avis simples techniques ou conformes on devra se baser aussi sur cette carte pour rendre les avis.

**Monsieur SIMEONI** à la fin de la présentation de la carte des vocations fait une remarque suite à la collision qui s'est déroulée au large du Cap corse. Il s'adresse directement au Préfet de Haute Corse, au Préfet maritime et aux services de l'Etat compétents. Il pense qu'il est nécessaire d'organiser une réunion car il avait été prévu un retour d'expérience impliquant la collectivité de Corse et le PNMCCA. Il y a déjà eu des réunions mais il n'y a pas eu de réunion concernant directement le PNMCCA. Il insiste sur la rapidité d'intervention (piste déjà évoquée) et aussi sur la nécessité de posséder en Corse des moyens de défense type « barrage » et de les positionner sur la côte est du Cap puisque pour le moment tous les moyens de lutte se situent à Ajaccio et que si un autre incident du même type venait à se reproduire avec cette fois-ci des vents ou des courants défavorables, le temps d'intervention risquerait de conduire à une réelle catastrophe écologique.

Le Président dit s'être entretenu avec des professionnels, concernant l'acquisition d'un barrage flottant d'environ 300 mètres de long ; cela pourrait se réaliser rapidement et à son avis ce serait quelque chose à mettre en place très rapidement : « il vaut mieux prévenir que guérir ».

**Monsieur GAVORY** : souhaite laisser Monsieur LIVET pour la Préfecture maritime compléter : « il est vrai qu'il y a eu des retours d'expérience qui ont été organisés par le Préfet de la zone de défense et le Préfet maritime qui était sur l'opération elle-même. Il y a eu récemment une réunion au Ministère de la transition écologique pour faire le point sur cet accident. J'entends votre demande, il est utile qu'une réunion soit faite avec l'ensemble des acteurs concernés. »

**Monsieur GAVORY** précise que sur le pré-positionnement des moyens, il a déclenché un plan POLMAR Terre. La question des moyens a été posée, on se rend compte que les moyens pré-positionnés à Ajaccio ne sont pas forcément adaptés à cette situation car il nécessitent un temps

d'acheminement assez long. Il pourrait être décidé de regrouper les moyens à un seul endroit peut être à Brest avec une projection de moyens aériens qui serait plus rapide que si les moyens sont à Ajaccio (avec moyens adaptés en fonction de la situation rencontrée, en sachant que la base d'Ajaccio serait maintenue pour prévenir toute forme de pollution, pollution notamment à l'intérieur des ports). Il y a des réflexions en cours sur cette problématique mais pour le moment aucune décision n'a été prise. Il souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés sur les conclusions des différents retours d'expérience qui ont pu être faits par les différents services. Il laisse le soin à Mr Philippe LIVET d'être plus précis que lui notamment sur le pré-positionnement des moyens.

**Monsieur LIVET** remercie le Préfet. Pour le positionnement des moyens à Ajaccio, il précise que statistiquement la plupart des accidents surviennent en manœuvre portuaire et Ajaccio accueille aujourd'hui de très grosses unités (paquebots de fortes capacités) qui ont des capacités de soute extrêmement importantes. L'idée est de pouvoir très rapidement projeter ces moyens. Il souligne qu'aujourd'hui, d'un point de vue national, on dispose de huit centres de stockage POLMAR. Il souligne qu'une des leçons que nous avons pu tirer de cet abordage entre l'Ulysse et le Victoria, c'est que les moyens d'Ajaccio auraient été adaptés pour du fuel léger mais pas pour du fuel lourd et donc l'idée d'une concentration en un endroit (Brest) serait à retenir car le déploiement serait plus facile (1h30 / 2h en avion) alors qu'il aurait fallu 5h minimum depuis Ajaccio.

Le seul point acté est le maintien de ce stock POLMAR à Ajaccio comme l'a indiqué Monsieur le Préfet. » Il ajoute qu'en plus des moyens ajacciens le service des phares et balises de Haute Corse dispose d'un chalut POLMAR, il y a également des stocks POLMAR à titre privé pour les navires pétroliers qui desservent Lucciana et Bastia Sud, même si ces moyens sont limités, ils existent, donc nous ne sommes pas complètement démunis même si nous ne sommes pas très riches non plus.

**Monsieur SIMEONI** remercie Monsieur le Préfet et Monsieur LIVET pour leurs explications, il prend acte sur le rendez-vous pris. Il souligne l'action volontaire qui a permis de contribuer au facteur chance d'éviter le pire lors du dernier accident. Cependant, il n'est pas très rassuré par ces explications et donne trois chiffres à avoir en tête :

- 80 heures pour que les moyens arrivent sur place (si vent et courant différents, nous nous serions trouvés dans une toute autre situation et si les nappes avaient été rabattues vers le Cap il y aurait eu des impacts importants sur le PNMCCA ;
- Le canal de Corse c'est 20.000 navires par an dont un tiers transporte du kérosène et du carburant (même si le canal de Corse est régulé, le risque zéro n'existe pas) ;
- Pour ce qui est de la pollution portuaire, à Bastia, d'après les professionnels, en cas d'accident grave les moyens ne sont pas du tout suffisant.

Parmi les priorités, il faut des moyens permanents pré positionnés en Corse, aujourd'hui dans un paysage global où la Corse n'est pas complètement équipée, il est évident que Bastia, le Cap corse, les Agriate et la côte est sont délaissés.

« Il y a des moyens sur le long terme à prendre mais sur le court terme, il y a des priorités en ce qui concerne les moyens en termes de bateaux, de barrages flottants et autre. »

**Monsieur LIVET** tient à apporter une petite précision qu'il n'a pas indiqué dans son précédent propos mais qui est passée inaperçue : « La France, Monaco et l'Italie ont un partenariat de lutte contre la pollution : RAMOGE Pol (Ramatuella / Monaco / Gênes). Ce plan a été activé 6h après la collision et nous avons eu 6 ou 8 bateaux anti-pollution qui sont intervenus le soir même de l'évènement dont plusieurs navires italiens. » Il tient à préciser que tout n'est peut-être pas parfait mais que des choses sont faites.

**Monsieur VIALE** souhaiterait savoir s'il y a eu des avancées dans les relations avec l'OMI pour interdire le mouillage sur le haut fond des veuves.

**Monsieur LIVET** précise que les avancées ne sont pas concrètes mais qu'elles sont effectives. Sans entrer dans le droit international, il précise que l'endroit où la collision a eu lieu est une zone de haute mer car elle n'a pas été revendiquée comme zone économique exclusive par l'Italie. Il s'agit donc là du régime de la haute mer (liberté de navigation). Un dossier a été transmis à l'OMI par la

France pour demander que cette zone soit considérée de par sa configuration particulière (haut fond d'environ 14 miles).

**Monsieur CHOLET ALLEGRINI** précise que le matériel est à disposition à Ajaccio puisqu'Ajaccio reçoit un trafic intense. Pour rappel, le port de Bastia est le 1<sup>er</sup> port de Corse, le 1<sup>er</sup> port à passagers de Méditerranée, le 2<sup>ème</sup> port de France pour les passagers. Le trafic y est dense, la technicité du port de Bastia est beaucoup plus accidentogène que celui d'Ajaccio. Il serait judicieux pour Monsieur CHOLET ALLEGRINI d'avoir au moins du matériel portuaire à disposition dans le secteur car actuellement les moyens sont plus que limités.

**Monsieur SIMEONI** précise que le coût serait de 300.000 euros donc une dépense plus que raisonnable au vu de l'urgence. Il faut vite se pencher sur ce dossier et voir avec les concessionnaires pour installer ces moyens de lutte sur le port de Bastia.

**Monsieur GAVORY** demande à Monsieur LIVET de bien vouloir compléter car il y a quand même des moyens disponibles à Bastia, pas forcément suffisants en cas d'accident très grave, mais on ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas de moyen.

**Monsieur LIVET** précise qu'on pourrait faire face à une pollution mais cela dépend de l'hydrocarbure. L'idée est de regrouper dans un même centre l'ensemble des moyens permettant de faire face à tout type de situation. A chaque pollution, son matériel.

**Madame CANCEMI** demande si les membres du Conseil de gestion ont d'autres observations relatives à la carte des vocations. Elle précise qu'il s'agit d'un document important de gestion car elle fait la synthèse des enjeux validés lors du conseil de gestion de décembre 2018. Elle résume les différents enjeux. « Même s'il n'est pas règlementaire, ce document aura une influence certaine sur les avis qui seront présentés au Conseil de gestion. »

**Monsieur VIVONI** souhaite savoir s'il serait possible de matérialiser la zone de 12 miles afin que l'on puisse mieux se repérer.

**Monsieur LIVET** précise que cette zone des 12 miles (frontière entre la France et l'Italie), matérialisée à l'est du Cap par une ligne en pointillés, n'existe pas car il n'y a pas eu aujourd'hui d'accord entre la France et l'Italie sur la délimitation précise de nos eaux territoriales. « Il y a dans le canal de Corse une zone que nous allons appeler « grise » car non délimitée par les eaux territoriales. »

**Monsieur GAVORY** demande si les deux pays ont engagé des négociations pour délimiter cette fameuse zone des eaux territoriales.

**Monsieur LIVET** l'informe qu'il y avait eu un accord qui remonte à trois ou quatre ans qui avait fixé les frontières et cet accord n'est pas passé au Parlement italien et donc la France est allée plus vite que la musique en faisant tout de suite l'application de cet accord qui n'avait pas été ratifié par les italiens. Un bateau de pêche Sarde avait été contrôlé dans ce qui était réputé être notre zone économique exclusive, ce qui a provoqué la colère des professionnels italiens qui se sont aperçus que la délibération n'avait pas été adoptée par le Parlement italien et donc cet accord est devenu caduc mais il y a bien eu une tentative.

**Monsieur GAVORY** pense qu'il faudra relancer nos amis italiens sur le sujet.

**Madame CANCEMI** fait savoir que le PNMCCA a lui-même demandé à ce que ce soit engagé, c'est en cours. Elle tient à répondre à la question de Monsieur VIVONI et lui indique que « c'est à peu près la limite entre le bleu clair et le bleu foncé (limite écologique) mais sur toutes les cartes elle sera bien déterminée, ainsi vous aurez la limite qui continue sur toute la carte. »

Après que **Monsieur SIMEONI** ait demandé s'il y avait d'autres observations, la carte des vocations est adoptée à l'unanimité, le Président remercie l'ensemble de l'équipe du PNMCCA pour le travail effectué.

## Etat d'avancement du plan de gestion, présentation du sommaire

**Madame CANCEMI** rappelle que depuis décembre 2018 l'équipe rédige les différentes parties suite à l'adoption des enjeux validés en Conseil de Gestion du 03 décembre 2018. Elle souhaite faire un point et présente le sommaire du plan de gestion.

Pour effectuer ce travail de rédaction et d'harmonisation, l'équipe du Parc est accompagnée par le Cabinet MARKEDIA qui relie l'ensemble des chapitres et propose une forme un peu plus harmonisée et plus compréhensive car en ce qui nous concerne nous avons tendance à être un peu trop techniques.

**Monsieur SIMEONI** tient à s'exprimer au sujet de la sensibilisation. Il la caractérise comme un enjeu important notamment pour tous les ceux qui se déplacent dans le périmètre du Parc ou qui ont vocation à y aller. Il souhaite qu'à l'intérieur de cet enjeu global, la partie éducation / transmission fasse l'objet d'une attention particulière car c'est un outil majeur pour les générations futures.

**Madame CANCEMI** informe qu'au mois de mai une action un peu particulière sera organisée à l'initiative du Parc. Il a été proposé au Lycée Giocante de Casabianca d'accueillir sur la plage du Lotu environ 80 élèves corses et italiens afin de les sensibiliser à l'outil parc naturel marin. Monsieur GIUDICELLI a eu l'idée d'une opération « ECOLOTU » (comparaison avec Koh Lanta) pour attirer les adolescents souvent moins intéressés par la gestion de l'environnement. Les élèves seront rassemblés en petits groupes et ils devront faire des activités sportives tout en répondant à des questions sur le PNMCCA : faire une activité physique en même temps qu'une activité intellectuelle. Elle se déroulera le 14 mai 2019.

**Monsieur SIMEONI** propose de passer au point suivant.

### Validation des enjeux du DOCOB partie terrestre du site Natura 2000 « Agriate »

**Madame CANCEMI** indique que sur le périmètre du Parc, il y a un site Natura 2000 mixte (ZSC n°FR9400570), c'est-à-dire terrestre et marin mais majoritairement marin dont la partie terrestre est animée par le Parc. Celui-ci pourra par conventionnement déléguer la gestion à un autre animateur. Un document faisant la synthèse patrimoniale est en cours d'élaboration par le Conservatoire du littoral (convention AFB/Cdl/OEC). Un travail similaire a été entrepris pour définir les enjeux sur le territoire terrestre. La méthodologie Plan de gestion intégrera donc les objectifs de développement durables natura 2000 afin de proposer des actions pour le maintien ou l'atteinte du bon état de conservation concernant les habitats et les espèces de la directive habitats.

**Madame BENOIT SISCO** précise que le site Natura 2000 présente une partie terrestre sur ¼ de sa surface ; et si on se focalise sur la partie terrestre, le domaine protégé du Conservatoire du littoral représente 84% de la surface de la partie terrestre. 4% relève du domaine des communes et deux poches (l'une sur l'Ostriconi, l'autre sur le Lotu et Saleccia) restent des enclaves privées au sein de ce grand site Natura 2000. La réalisation du DOCOB s'inscrit vraiment dans le rythme du Plan de gestion du PNMCCA, toutes les phases d'état des lieux, de définition des grands enjeux ont déjà été faites par le prestataire sélectionné par le Conservatoire du Littoral (Gilles FAGGIO), et nous avons eu l'occasion d'échanger lors de deux groupes de travail en février et mars pour peaufiner les objectifs présentés aujourd'hui et pour lesquels nous attendons votre validation.

#### Enjeux de conservation :

1. La préservation des habitats et des espèces est garantie grâce aux protections réglementaires et foncières et à la connaissance des pressions anthropiques
2. Les habitats dégradés sont restaurés
3. Les connaissances et les suivis sur les habitats, les espèces et les usages sont améliorés afin d'orienter les mesures de conservation appropriées

4. Les bonnes pratiques sont améliorées
5. L'information, la sensibilisation et l'accueil du public et des usagers sont assurés pour limiter les impacts sur le site
6. L'animation du site Natura 2000 et sa gestion sont garanties

**Madame Isabelle GUYOT :**

Enjeu n°1 : il est important de protéger le milieu pour garantir sa conservation, il faut arriver à maîtriser le foncier ou consolider les protections réglementaires sur les habitats qui ne sont pas protégés (comme les dunes), contrôler l'évolution des usages, quantifier et qualifier les pressions anthropiques, on a besoin d'une meilleure connaissance en matière de fréquentation.

Enjeu n°2 : Restauration des habitats dégradés. Elle précise que ces objectifs ne concernent que les habitats et les espèces de la directive habitats. Il faudra arriver à régler les usages et à protéger les milieux dunaires qui ne bénéficient pas d'une protection foncière. Il faudra également entreprendre la restauration des gîtes à chauves-souris

**Monsieur Grégory BEUNEUX** (pour le groupe chiroptères corse - GCC) souligne que l'objectif de l'association est de restaurer les habitats dégradés qui abritent des gîtes de reproduction des chauves-souris (espèces des annexes de la Directive Habitats), afin de maintenir les 5 noyaux de populations reproductrices du Petit Rhinolophe existant sur le site ; il souhaite aussi maintenir un habitat (*i pagliaghj*) qui a également une vocation culturelle importante.

**Isabelle GUYOT** précise qu'un autre objectif est de maîtriser les espèces végétales envahissantes, notamment dans le secteur de l'Ostriconi, mais aussi de restaurer les espaces dégradés par les impacts agricoles également dans le secteur de l'Ostriconi et réaménager les petites zones de pontes des amphibiens.

Concernant l'enjeu n°3, les connaissances et les suivis sur les habitats, les espèces et les usages sont à améliorer afin d'orienter les mesures de conservation appropriées. Le but est d'arriver à orienter la gestion et la conservation. Un des premiers objectifs de développement durable est de disposer des connaissances écologiques nécessaires à la gestion des sites tout en améliorant les connaissances pluridisciplinaires sur les zones humides littorales (estuaires comme celui de Fiume Santu par exemple). Il faudra également améliorer la connaissance sur les insectes (papillons endémiques), assurer le suivi de la fréquentation par les usagers en mettant en place un protocole permettant de mesurer et de suivre les impacts humains sur les habitats littoraux prioritaires.

Enjeu n°4 : les bonnes pratiques sont à améliorer, notamment en renforçant les liens entre les agriculteurs et les gestionnaires, en développant les engagements de bonnes pratiques.

Enjeu n°5 : **Madame ENJALBERT** précise que l'information et l'accueil du public et des usagers sont assurés pour limiter les impacts sur le site. L'objectif de développement durable est de développer l'information sur Natura 2000 auprès des agriculteurs en rencontrant et en sensibilisant tous les agriculteurs présents sur le site. Un autre objectif de développement durable est de favoriser la découverte du site par des moyens doux de locomotion en assurant l'entretien du réseau de sentiers balisés, respectueux des habitats d'intérêt communautaire. Il faudra améliorer la valorisation du site et son appropriation par les usagers en assurant l'information du public mais aussi en réalisant chaque année des actions d'éducation à l'environnement et des manifestations grand public (par exemple en relançant la « journée de l'Agriate »). Elle revient sur le dernier objectif du développement durable qui est d'améliorer l'accueil du public dans les secteurs les plus fréquentés en maîtrisant l'accès au secteur balnéaire de Saleccia – Lotu par voie terrestre, en maîtrisant également l'accueil du public à la plage de l'Ostriconi (par exemple en aménageant des sentiers « maîtrisés »), en organisant l'information et la sensibilisation du public et des usagers.

Enjeu n°6 : L'animation du site et sa gestion sont garantis. L'objectif en matière de développement durable est de consolider l'animation et la gestion du site Natura 2000 en organisant la gouvernance du site entre les différents intervenants.

**Monsieur SIMEONI** remercie les membres du Conservatoire du Littoral pour leur présentation et demande à ce que l'on rappelle la valeur juridique du DOCOB. En effet, il ne s'agit pas d'un document déclaratif puisque les objectifs qu'il définit ont une véritable valeur prescriptive.

**Madame BENOIT SISCO** explique qu'effectivement cela les engage à réaliser des objectifs avec niveau d'exigence à atteindre qui seront précisés dans le document.

**Madame CANCEMI** demande s'il y a des interrogations sur les enjeux.

Toutes les cartes présentées ont été validées par le Conservatoire botanique de Corse.

**Madame BENOIT SISCO** précise que dans le cadre du diagnostic ils ont pu profiter du travail du Conservatoire botanique qui avait fait toute la cartographie des habitats sur le territoire de l'Agriate, ce qui représente un travail très conséquent qui a servi de base aux réflexions menées.

**Monsieur SIMEONI** propose de passer au vote. Les enjeux du DOCOB partie terrestre du site Natura 2000 « Agriate » sont approuvés à l'unanimité.

### Avis techniques sur les dossiers en cours

Madame CANCEMI va aborder tous les avis techniques qui ont été rendus par l'équipe du Parc. Ce sont des avis qui ne sont pas conformes. Ce sont des avis techniques. Elle précise que le Conseil de gestion n'a pas encore été sollicité pour rendre des avis simples et conformes.

Avis techniques rendus sur sollicitation des services de l'Etat :

- Demande de renouvellement d'agrément relatif à l'initiation et à la conduite de véhicules nautiques à moteur et à la randonnée encadrée ;
- Demande d'autorisation d'organisation de manifestations sportives (ex. : Corsica raid adventures) ;
- Demande d'AOT pour le stockage de 4 caisses d'aluminium immergées pour l'évaluation de bouteilles de vin ;

Avis pour lesquels le Parc a donné des prescriptions :

- Déclaration de manifestation nautique « La petite Giraglia » ;
- Déclaration de manifestation nautique « 4<sup>ème</sup> régata A Capi corsina »
- Déclaration de manifestation nautique « Tour de la Giraglia » à la nage.

**Madame CANCEMI** indique que le Parc, à chaque fois qu'il est saisi, émet un avis technique avec plusieurs préconisations. Dès le mois d'août, il faudra mettre en place une méthode concertée car souvent les avis demandés sont très courts (10 à 12 jours) et comme nous n'avons pas de réunion du Bureau ou de tenue de Conseil de gestion à ce même rythme, il va falloir trouver une organisation pour répondre à cette demande.

**Monsieur CHOLET ALLEGRINI** souhaite faire une petite remarque concernant le port d'Erbalunga ; techniquement, le Parc doit rendre un avis sur la réalisation de travaux. L'avis est toujours attendu. Il espère que cet avis sera rendu rapidement et de manière favorable. Il remercie par avance l'équipe du Parc.

### Actualités sur les actions du Parc

- Vendredi 12 avril 2019 : baptême du bateau « La Giraglia », 1<sup>ère</sup> unité de navigation du Parc. En présence de la marraine Barbara Cassin, académicienne, qui a accepté d'être l'ambassadrice du Parc. C'était l'occasion pour le Parc de donner la parole à Madame CASSIN qui a fait une très belle conférence sur l'héritage méditerranéen entre enracinement et

ouverture. Mr Guy MERIA, historien, a aussi parlé du patrimoine maritime et plus précisément de tout le littoral des Agriate.

- Autre opération : **Madame CANCEMI** annonce qu'elle a été choisie pour participer à un jury pour un concours culinaire sur Paris. Ce concours est européen et met en valeur le travail de jeunes chefs qui doivent réaliser deux recettes (une recette gastronomique et une recette traditionnelle) sur des espèces qui sont issues de la pêche durable (ne pas proposer de recette avec du denti, de la langouste ou autre). Nous allons travailler avec le Comité régional des pêches qui, dès l'année prochaine, va organiser ce genre de concours sur la Corse, avec un projet européen qui est le DLAL. Puis, nous avons mis en place avec le lycée professionnel Fred Scamaroni un partenariat pour l'utilisation d'espèces rejetées ou moins connues pour sensibiliser le grand public. **Monsieur ROMITI** précise qu'il s'agit de faire la promotion des espèces marines connues qui ne sont plus commercialisées. Nous avons participé avec l'OEC au DLAL à la marine d'Oléron où il y a tous les DLAL de France, et nous allons proposer une journée gustative pour les espèces qui ne sont plus consommées (ex. : le jarret). Les personnes s'orientent toujours vers des espèces nobles comme le denti, le pagre, la langouste alors qu'il y a d'autres espèces à 2/3€/kg quand les autres en valent 27. Mr Romiti précise que ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas chères qu'elles ne sont pas bonnes.

**Madame CANCEMI** annonce que le Préfigurateur de l'OFB, Monsieur Pierre DUBREUIL, sera en Corse le 19 avril pour rencontrer les équipes des différents services. Le site du Lotu a été choisi, ce sera l'occasion pour le Préfigurateur de savoir comment travaillent les équipes en place et surtout de pouvoir répondre aux questions de ce nouvel organisme qui va fusionner (AFB / ONCFS = OFB).

**Madame CANCEMI** explique aussi que le projet d'arrêté sur le mouillage est à la consultation du public sur le site de la préfecture maritime Il est donc possible de donner son avis sur le sujet.

Nous avons travaillé avec l'OEC pour la signalétique relative à la réserve des îles du Cap (panneaux en fabrication) qui sera mise en œuvre avant la saison estivale.

Nous avons aussi travaillé avec la DREAL de Corse pour la signalétique relative à l'arrêté de biotope du golfe de Saint Florent. Les agents du Parc effectueront un travail d'explication et de sensibilisation.

Il a été organisé une formation nautique : les agents de 4 parcs naturels marins étaient présents et ils ont pu durant une semaine affronter les conditions météorologiques locales et voir si le bateau était bien équipé, si les informations sur la sécurité étaient bien adaptées. Cela a donné lieu à des petites modifications sur le bateau.

Les missions de surveillance et de contrôle se sont poursuivies. Nous avons participé à une réunion technique avec la STARESO pour nous aider à calibrer notre sonde multi paramètres. La sonde fonctionne désormais très bien et pourra être utilisée.

Le parc est un des partenaires du réseau GHOST MED financé par l'AFB : alerte pour les filets perdus.

**Monsieur GIUDICELLI** présente le travail effectué avec les AME. Il rappelle l'objectif qui est de confier un bout de plage et son secteur maritime proche à une classe afin de proposer des mesures de gestion. Le programme est validé avec l'enseignant. Actuellement, le travail s'effectue dans le prolongement de ce qui avait été fait l'année précédente. Le dispositif consiste en l'analyse des plages, des enjeux en termes de patrimoine culturel et d'usages. Il faut arriver à faire prendre conscience aux enfants de ce qu'il se passe d'un point de vue environnemental près de chez eux.

La première étape a consisté à lancer un conseil des enfants de la mer (responsabiliser les enfants pour qu'ils soient « gestionnaires »). Dans un deuxième temps, sont organisées des sorties « diagnostics / états des lieux » qui consistent en une activité avec les agents du Parc : une chasse au trésor sur les espèces présentes sur les 4 différents AME dont le but est de reconnecter le jeune public avec ce qu'il se passe sur leur plage, action organisée et réalisée à Luri, Centuri et Macinagio.

La troisième étape est un bilan avec un nouveau conseil de la mer pour envisager des solutions, les propositions sont apportées par les enfants pour améliorer la situation sur leurs plages. Il y aura également une quatrième étape qui consistera en une nouvelle sortie sur le terrain qui est prévue fin

avril – début mai qui sera davantage axée sur les « délibérations » du deuxième conseil des enfants de la mer, tenu par les enfants.

**Madame CANCEMI** souhaite faire un sur la page officielle Facebook du Parc qui a été lancée, une méthode a été mise en place avec l'équipe du Parc afin d'alimenter le contenu de la page le plus souvent possible. On peut y trouver plusieurs types de rubriques :

- « SUR LE TERRAIN »
    - Sensibilisation en mer
    - Suivis scientifiques
  - « CLICHE DU PARC »
    - Espèce/habitat
    - Patrimoine culturel
  - « TOCCA A I ZITELLI » (AME)
  - « CAHIER DE BORD »
    - Conseil de gestion/Bureau
    - Rencontres, actus, rdv
  - « LES BONS GESTES »
    - Réglementation
    - Pratiques éco-citoyennes
  - « PORTRAIT »
  - « LA RECETTE DU CHEF »
  - « LA DEVINETTE DU MOIS »
- + Partage de contenus choisis : Manifestations, relai infos...

## Questions diverses

**Monsieur SIMEONI** s'adresse à Monsieur GAVORY car il comptait lui écrire en tant que Président du Conseil Exécutif de Corse, mais également avec copie à la Préfecture maritime en sa qualité de Président du Parc, sur la question du retour d'expérience de l'analyse des dispositifs et moyens que nous avons et voir comment avancer et intervenir sur le court, très court et moyen terme. Il souhaite faire un bref compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Paris avec le Ministre de RUGY qui a reçu les Présidents des Parcs marins. La démarche concertée avec tous les Présidents des Parcs de métropole et d'outre-mer concernait deux points :

- Savoir s'il était possible d'avoir communication du rapport qui a été rédigé par le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) ;
- Faire part de leur inquiétude et de leur refus de rester dans la situation actuelle (volonté politique affirmée, moyens humains et budgétaires insuffisants.../...).

**Monsieur SIMEONI** rappelle les enjeux du Parc, et leur mise en place et gestion réalisées grâce à l'investissement de tous.

**Monsieur GAVORY** relatera auprès des services de l'Etat les inquiétudes de Monsieur SIMEONI.

**Monsieur VIVONI** souhaite intervenir sur la signalétique pour les communes qui consisterait à la mise en place d'un panneau à l'entrée et à la sortie des communes du Parc. Il revient sur l'intervention du Président de la République à Cozzano relative au littoral.

**Monsieur NOVELLA** Monsieur NOVELLA s'étonne que la décision prise en Bureau au sujet de l'enlèvement des banquettes de posidonies n'ait pas été soumise à l'approbation du conseil de gestion, il s'inquiète de la procédure mise en place, il souhaite qu'elle soit encadrée et expérimentale et que le Parc réfléchisse à la création du label « plage écologique ».

**Monsieur SIMEONI** doit partir afin d'assister à une autre réunion et prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser. **Monsieur SARGENTINI** prend la suite et préside le conseil de gestion en l'absence de Monsieur SIMEONI.

**Madame CANCEMI** précise que six plages du parc seront concernées par le suivi « gestion des banquettes de posidonies ».

**Monsieur de MARCO** souhaite savoir s'il y a un site où il est possible de télécharger les documents administratifs et réglementaires dédiés au Parc. Ce point sera réfléchi et une information sera donnée le plus rapidement possible.

**Monsieur ROMITI** informe qu'une opération est en cours afin que tous les filets de pêche soient récupérés. Il revient sur la motion faite par Monsieur SIMEONI qui a été retenue par tous les Présidents des Parcs. Il précise par ailleurs qu'un marquage des cantonnements est en cours d'élaboration.

**Monsieur SARGENTINI** remercie Monsieur ROMITI pour son intervention et revient sur le problème des filets abandonnés qui est un travail qui pourrait relever des compétences de l'Office de l'Environnement.

**Monsieur NOVELLA** soumet la possibilité de panneaux officiels pour éviter la pluralité des panneaux qui sont trop nombreux et sans harmonisation. **Madame CANCEMI** prend la parole afin de faire savoir qu'un document d'information va être imprimé, une signalétique sur le territoire du Parc va être proposée. Elle souhaite proposer des panneaux plus simples. Des propositions de texte vont être soumises aux membres du conseil de gestion.

**Monsieur SARGENTINI** lève la séance à 16h45.

## Annexe 1 : Participants présents

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU-CHÉ	
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT	Serge CHIAROVANO
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	Béatrice DUFOUR
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Intérim assuré par Philippe LIVET	
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	Christophe LEMONNIER
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Bénédicte BENOIT SISCO
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean-Guy TALAMONI	Rosa PROSPERI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI	Emma MUSSIER
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI	Anne-Marie ROSSI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean-Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA	Étienne MARCHETTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRÌ
Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homie des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homie des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	En attente de désignation	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques DE BERNARDI
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	Pierre MATTEI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Christian TOMI	Daniel BURON
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRINI	Guy CHAZEAU
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations agréées de protection de la nature	Grégory BEUNEUX	Delphine RIST
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI-CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	Nathalie FIORI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Pascal WOHLGEMUTH	Fabien ARRIGHI
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à

Histoire sous-marine	<del>Franca CIBECCHINI</del>	Eric DURIEUX
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	<del>Paul-Marie ROMANI</del>	Vanina PASQUALINI
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	

**Membres excusés :**

Monsieur Eric LEVERT sera représenté par Monsieur Serge CHIAROVANO

Madame Anne laure SANTUCCI sera représentée par Madame Juliette PONZEVERA

Monsieur DUPORT sera représenté par Monsieur Christophe LEMONNIER

Monsieur Michel MURACCIOLE sera représenté par Madame Bénédicte BENOIT SISCO

Monsieur Francis MAZOTTI sera représenté par Monsieur Jean Toussaint MORGANTI

Monsieur jean Toussaint MORGANTI

Monsieur Jean Jacques PADOVANI sera représenté par Madame Emma MUSSIER

**Pouvoirs :**

Madame Franca CIBECCHINI donne procuration à Monsieur Eric DURIEUX.

Monsieur Paul Marie ROMANI donne procuration à Madame Vanina PASQUALINI.